

INTERCOMEX

Société par actions simplifiée au capital de 138 150 euros
Siège social : 2 bis rue Veuve Bénard Bodié
10600 LA CHAPELLE SAINT LUC
421 325 424 RCS TROYES

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 30 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, et le rente avril
A 14 heures,

Les associés de la Société INTERCOMEX se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 2 bis rue Veuve Bénard Bodié 10600 LA CHAPELLE SAINT LUC, sur convocation faite lettre adressée le 21 décembre 2020 à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Éric THIERY, en sa qualité de Président de la société INTERCOMEX INVESTISSEMENTS, Présidente de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 921 actions sur les 921 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- La feuille de présence et la liste des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport de la Présidente,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la Présidente,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement de la Présidente démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la Présidente.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de la société INTERCOMEX INVESTISSEMENTS de son mandat de Présidente à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

- la société JA Conseils, Société à responsabilité limitée au capital de 100 000 euros, dont le siège social est 2 bis rue Veuve Bénard Bodié, 10600 LA CHAPELLE ST LUC, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 891 033 938 RCS TROYES, représentée par Monsieur Jean Alexandre THIERY, Gérant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

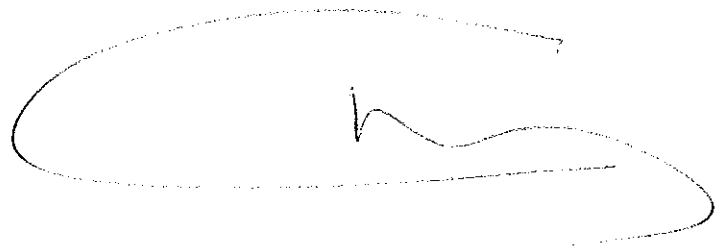
DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président



Pour copie cert. pice conforme